

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'OFNAC AU PILOTAGE DE LA STRATEGIE NATIONALE



S O M M A I R E

TRANSPARENCE



» p.4

Le rapport d'activités 2016 remis au Chef de l'Etat

Directeur de publication
Seynabou NDIAYE DIAKHATE

Président Comité de lecture
Amadou NIANG

Redacteur en chef
Mamadou KASSE

Montage et photos
Momar FALL

3	EDITORIAL : RENFORCER LA DYNAMIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
5	L'OFNAC AU PILOTAGE DE LA STRATEGIE NATIONALE
6	UN COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE MIS EN PLACE
7	PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION L'OFNAC « FAIT AVEC... »
9	LA STRATEGIE DU « FAIRE AVEC... » UN VECTEUR DE PERFORMANCES
11	PARTENARIATS TECHNIQUES ET FINANCIERS LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ACQUIS PAR L'OFNAC
12	L'OFNAC SENSIBILISE SUR LA DÉCLARATION DE PATRIMOINE
14	ETUDE SUR LA PERCEPTION ET LE COÛT DE LA CORRUPTION AU SÉNÉGAL
16	L'OFNAC DECLINE SA VISION A L'HORIZON 2021
18	QUINZAINE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION
20	3 ^{ÈME} AG DE L'ASSOCIATION DES AUTORITÉS ANTI-CORRUPTION D'AFRIQUE (AAACA)

EDITORIAL

RENFORCER LA DYNAMIQUE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION



Seynabou NDIAYE DIAKHATE
Présidente de l'OFNAC

La corruption, fléau des temps modernes, est devenue une préoccupation majeure pour la communauté internationale. Afin de faire face à ce phénomène qui constitue une entrave à la vie économique et sociale ainsi qu'à l'exercice de l'expression démocratique, l'ONU a adopté, le 09 décembre 2003, à Mérida, au Mexique, la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC).

Ce premier instrument universel de lutte contre la corruption a déjà été ratifié par 186 Etats. Au plan régional, l'Union Africaine, devant les exigences citoyennes de bonne gouvernance, de transparence, d'équité, de justice sociale et de lutte contre l'impunité, a adopté, le 11 juillet 2003, à Maputo au Mozambique, la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption. La CEDEAO, à son tour, a adopté en juin 2001, le protocole de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) portant sur la lutte contre la corruption.

Quant au Sénégal, il a renforcé son arsenal juridique et institutionnel de prévention et de lutte contre la fraude et la corruption en l'adaptant au dispositif international, régional et sous régional. C'est dans ce contexte que l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a été créé, à l'initiative de son Excellence, le Président de la République Macky Sall, qui a inscrit dans ses priorités la lutte contre la corruption.

Instrument de mise en œuvre de cette volonté politique, l'OFNAC est une autorité administrative indépendante, ayant pour mission essentielle, la prévention et la lutte contre la fraude, la corruption, les pratiques assimilées et les infractions connexes, en vue de promouvoir l'intégrité et la probité dans la gestion des affaires publiques..

Dans l'exercice de sa mission, l'OFNAC dispose d'un pouvoir d'auto-saisine et de saisine directe des autorités judiciaires. La loi n° 2014-17 du 02 avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine est également venue renforcer les pouvoirs de l'OFNAC en lui confiant la réception, le traitement et la conservation des déclarations de patrimoine des personnes assujetties.

L'OFNAC s'est également doté d'un plan stratégique à l'horizon 2021. Ce plan constitue un cadre référentiel cohérent de lutte contre la corruption. Il détermine les objectifs pour les cinq prochaines années. Ces objectifs sont articulés autour d'orientations stratégiques visant à agir sur les systèmes de gouvernance pour les adapter à la lutte contre la fraude et la corruption et sur les mentalités pour développer une culture de rejet de la fraude et de la corruption dans les secteurs public et privé.

A travers ses orientations à la fois persuasives et dissuasives, l'OFNAC œuvre à une bonne prévention contre la corruption par l'information, la sensibilisation et l'éducation, d'une part, par la veille, l'alerte et l'aide à la décision d'autre part. C'est autour de toutes ces fonctions aussi importantes les unes que les autres que l'OFNAC va davantage axer sa stratégie de prévention et de lutte contre la corruption.

Il convient, à ce sujet, de rappeler les performances enregistrées en 2017 au niveau des différentes structures opérationnelles. Ces performances consolidées en 2018, augurent de bonnes perspectives tant en termes de qualité de travail qu'en termes d'amélioration du cadre social.

En effet, le déménagement du siège de l'OFNAC de l'avenue Lamine Guèye à la cité Keur Gorgui, sur la VDN, a été réalisé afin d'améliorer le cadre et les conditions de travail tout en garantissant l'accessibilité, la sécurité et la confidentialité pour tous les usagers des services de l'OFNAC. L'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique 2017-2021 ouvre aussi de nouvelles perspectives à l'Office.

C'est dans cette même dynamique qu'une impulsion a été donnée au partenariat entre l'OFNAC et les différents acteurs et partenaires ayant pour mission d'assurer progressivement l'instauration d'une bonne gouvernance et de la transparence dans les affaires publiques.

La nouvelle approche menée en direction des structures publiques pour lamener les personnes assujetties à se soumettre à la déclaration de patrimoine procède de cette volonté de renforcer l'efficacité de la lutte contre la corruption.

L'OFNAC a, par ailleurs, reçu la mission de conduire le processus d'élaboration de la Stratégie nationale de Lutte contre la Corruption.

Par ailleurs, en vue de donner plus d'impact à l'action de prévention dans la lutte contre la corruption, l'OFNAC a initié, au-delà de la célébration de la journée internationale de lutte contre la corruption, le 9 décembre, l'organisation d'une quinzaine nationale de sensibilisation contre la corruption, du 4 au 20 décembre 2017. Cette quinzaine a permis de mobiliser tous les acteurs nationaux (secteur public et privé, société civile et associations de femmes, jeunes écoliers ainsi que les élèves de l'ENOA, dans la dynamique de lutte contre ce fléau.

D'autres activités de sensibilisation ont également été organisées à l'intérieur du pays, dans toutes les langues nationales, avec l'appui de la presse dont une cinquantaine de Radios Communautaires.

Remise du Rapport d'activités 2016 de l'OFNAC à Son Excellence Monsieur le Président de la République Macky SALL

L'Office National de lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a remis son rapport d'activités 2016, le vendredi 05 octobre 2018, au chef de l'Etat, qui a noté avec satisfaction les avancées significatives dans le domaine de la prévention. Le Président de la République, a par ailleurs, félicité les membres de l'OFNAC qui exercent leur mission avec dévouement et sens élevé du devoir.



LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

L'OFNAC AU PILOTAGE DE LA STRATEGIE NATIONALE



Le Ministre de la bonne gouvernance et de la Protection de l'Enfance, Mme Ndèye Ramatoulaye Guèye DIOP a présidé, le vendredi 8 décembre 2017, la cérémonie d'installation du Comité de pilotage de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption. La cérémonie s'est déroulée en présence de la Présidente de l'OFNAC, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, de la Représentante-Résidente du PNUD et Coordinatrice du Système des Nations Unies au Sénégal, Mme Priya-Gajra, du Représentant de l'Union Européenne, des partenaires et acteurs de la Bonne Gouvernance et de la lutte contre la corruption.

Conscient du fait que les initiatives et responsabilités individuelles ou sectorielles, à défaut d'être intégrées dans un cadre programmatique cohérent, peuvent s'avérer parcelaires, l'Etat du Sénégal a confié à l'OFNAC la conduite du processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption. Ce processus inclusif et participatif met en synergie l'ensemble des acteurs intervenant dans le contrôle de la gestion des ressources du pays.

Un Comité national de pilotage a ainsi été créé au mois d'octobre 2017 et comprend

des représentants des Institutions de la République, des départements ministériels et services techniques nationaux, des corps de contrôle, des collectivités territoriales, des chefs et leaders religieux, des universitaires, des jeunes, de la société civile, du milieu des affaires et de la presse. Il est présidé par la Présidente de

l'OFNAC. Le comité de pilotage dispose, en son sein, d'un organe scientifique : le Comité interne de planification de l'OFNAC.

Le Comité de pilotage bénéficie également de l'assistance et des conseils d'un consultant recruté à travers le projet PROFNAC/93034/PNUD.

Le Comité de pilotage a pour missions spécifiques de :

- superviser, amender et valider les études d'évaluation et d'analyse de situation, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale ;
- identifier et définir les orientations stratégiques pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé ainsi que dans les communautés de base;
- élaborer, en vue de sa validation, le concept de mise en œuvre et les plans d'actions subséquents ;
- organiser les séances de travail thématiques pour la définition des plans stratégiques sectoriels relatifs à la prévention, la mobilisation sociale et la lutte contre la corruption dans le secteur public et le secteur privé ;
- examiner et valider les rapports des différentes étapes de planification;
- réaliser toutes autres tâches et initiatives pouvant permettre une formulation et un suivi efficaces des mesures stratégiques.

Mamadou KASSE
Conseiller en communication



UN COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE MIS EN PLACE

Un Comité national de pilotage du processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption a été créé au mois d'octobre 2017 et comprend des représentants des Institutions de la République, des départements ministériels et services techniques nationaux, des corps de contrôle, des collectivités territoriales, des chefs et leaders religieux, des universitaires, des jeunes, de la société civile, du milieu des affaires et de la presse. Il est présidé par la Présidente de l'OFNAC. Le comité de pilotage dispose, en son sein, d'un organe scientifique : le Comité interne de planification de l'OFNAC.



Malgré l'existence d'un environnement caractérisé par la mondialisation des échanges et les inégalités qu'elle charrie ainsi que l'expansion de la criminalité économique et financière, le Sénégal a réussi à mettre en place un dispositif institutionnel et juridique apte à encadrer la gestion de ses ressources publiques. Des acquis significatifs ont été rendus possibles, qui ont permis d'améliorer la bonne gouvernance et la transparence, grâce à l'engagement de l'Etat à une vision claire des orientations de développement économique et social.

Déjà, en 2007, l'élaboration du programme national de bonne gouvernance a débouché sur l'adoption d'un cadre de politique globale, indiquant les axes et priorités pour la promotion de la transparence dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. Cependant, il ne prévoit pas de dispositif ou de politique spécifique pour prévenir et lutter contre la corruption, même si des innovations majeures ont été apportées tendant à conformer le dispositif juridique et institutionnel aux standards internationaux.

La création de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption, organe na-

tional spécialisé dans la prévention et la lutte contre la corruption, l'adoption de la loi n° 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques et de la loi n°2014-02 du 17 avril 2014 sur la déclaration de patrimoine, ont contribué au renforcement du dispositif normatif et institutionnel de prévention et de lutte contre la corruption. La vision globale en matière de gouvernance est de promouvoir une responsabilité collective de l'Etat, du secteur privé et de la société civile. Chacun de ces acteurs, dans l'exercice de son rôle, doit être animé d'un esprit de coordination et de complémentarité dont le dessein final est de réconcilier le politique, l'économique et le social, en s'appuyant sur les principes de transparence, de responsabilité et d'équité. D'une manière constante, cet engagement intègre les exigences soutenues des populations, syndicats de travailleurs, organisations de femmes et autres associations de la société civile du mieux-être du citoyen. Il prend également en charge les préoccupations des acteurs économiques du secteur privé.

Conscient du fait que les initiatives et responsabilités individuelles ou sectorielles, à défaut d'être intégrées dans un cadre pro-

grammatique cohérent, peuvent s'avérer parcellaires et diviser l'impact réel des ressources financières et des efforts investis, l'Etat du Sénégal a confié à l'OFNAC la conduite du processus d'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption.

Cadre institutionnel de pilotage

Le Comité de pilotage bénéficie également de l'assistance et des conseils d'un consultant recruté à travers le projet PROFNAC/93034/PNUD.

Le Comité de pilotage a pour missions spécifiques de :

- superviser, amender et valider les études d'évaluation et d'analyse de situation, dans le cadre de l'élaboration de la stratégie nationale ;
- identifier et définir les orientations stratégiques pour la prévention et la lutte contre la corruption dans les secteurs public et privé ainsi que dans les communautés de base ;
- élaborer, en vue de sa validation, le concept de mise en œuvre et les plans d'actions subséquents ;
- organiser les séances de travail thématiques pour la définition des plans stratégiques sectoriels relatifs à la prévention, la mobilisation sociale et la lutte contre la corruption dans le secteur public et le secteur privé ;
- examiner et valider les rapports des différentes étapes de planification ;
- réaliser toutes autres tâches et initiatives pouvant permettre une formulation et un suivi efficaces des mesures stratégiques.

Saliou DIOP
Spécialiste Anti-corruption

PRÉVENTION DE LA FRAUDE ET DE LA CORRUPTION

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de travail annuel et du concept participatif et inclusif du « Faire avec... », L'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), en collaboration avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux (PNUD, OSIWA, UE, Plateforme des Acteurs non Etatiques, Femmes leaders de Thiès, Guides religieux et artistes des Espoirs de la Banlieue), a déroulé, au courant de l'année 2017, une vaste campagne de sensibilisation auprès de cibles aussi diverses que variées, dans plusieurs régions du Sénégal.



“Faire avec” les acteurs non étatiques

L'OFNAC, en collaboration avec la Plateforme des Acteurs non Etatiques, a ainsi déroulé un vaste programme de “fora citoyens” contre la fraude et corruption dans huit (8) régions du Sénégal (Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Kaolack, Kolda, Sédhiou, Ziguinchor). À l'occasion, l'Office a rencontré plus de huit cents (800) représentants de groupements de femmes, d'organisations syndicales, de la société civile, d'associations de parents d'élèves, de chefs de services déconcentrés et d'autorités administratives.

Entres autres résultats et partant de l'expérience des uns et des autres, ces rencontres ont permis d'avoir une claire conscience du vécu et de la perception de ces cibles sur ces fléaux, sur leurs préoccupations, leurs attentes et les pistes de solutions proposées sous forme de cahiers de recommandations. Par une démarche participative et inclusive et une approche par les territoires, l'Office renforce ainsi ses liens avec les citoyens, développe et consolide avec elles des synergies d'actions pour des performances plus accrues dans le domaine de la sensibilisation.

Les populations cibles ont mieux perçu la mission de l'OFNAC, ses compétences, son mode de fonctionnement et de larges débats contradictoires, riches et pleins d'enseignements ont révélé les véritables centres d'intérêt que constituent dans ces localités visitées l'état civil, le foncier, la circulation routière, la gestion du domaine forestier, l'éducation et la santé.

Aux termes de ces fora citoyens contre la fraude et la corruption, les résultats ci-après ont aussi été enregistrés :

- ☐ 874 participants ;
- ☐ 128 interpellations citoyennes ;
- ☐ 54 recommandations ;
- ☐ 48 engagements volontaires.

Parallèlement à l'organisation des fora citoyens, l'OFNAC continue à mener des activités de sensibilisation auprès des couches vulnérables.

L'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal (mai 2016) initiée par l'OFNAC, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), révèle que « le montant global de pot-de-vin payé au Sénégal est estimé à 118,44 milliards de FCFA en une année.

En effet, du fait de la fraude et de la corruption, d'importants capitaux destinés aux investissements font souvent l'objet de détournements d'objectifs. De telles pratiques aux antipodes de la bonne gouvernance, contribuent ainsi à précariser le pari sur l'émergence, fragilisent tous les programmes de lutte contre le chômage et la pauvreté et exacerbent les inégalités sociales.

Fort de ce constat et conscient du fait que la lutte contre la fraude et la corruption appelle la responsabilité de chacun et de tous, l'OFNAC a renforcé son dispositif de lutte et de prévention en “faisant avec...” les autres parties prenantes de la mission.

Dans le cadre des activités de prévention, seize (16) missions ont été déroulées à Dakar et à l'intérieur du Sénégal afin de mobiliser les populations cibles et impulser, dans un cadre syner-

gique, une dynamique sociale de rejet de ces fléaux et un changement effectif de comportement.

De Dakar à Ziguinchor en passant par Thiès, Diourbel, Louga, Kaolack, Kolda et Sédhiou, le levier du “Faire avec...” a réussi une grande mobilisation de populations cibles provenant de trois importantes franges de la société à savoir : celle des acteurs non étatiques au niveau local et déconcentré, celle des couches considérées par l'étude comme étant des plus vulnérables et celle des guides religieux.

Ainsi, en “faisant avec...” les acteurs non étatiques, les couches les plus vulnérables et les foyers religieux, en collaboration avec les partenaires techniques, financiers et sociaux, les équipes en mission composées des différentes entités de l'Office, ont sillonné le pays pour donner corps à la vision de Mme la Présidente Seynabou Ndiaye DIAKHATE auprès des populations : connaissance et réappropriation des missions de l'Office d'une part et d'autre part, sentiment d'être concerné par cette volonté de dresser un rempart face à la fraude et à la corruption. Il y va de la responsabilité individuelle et collective des citoyens, autrement dit de celle de chacun et de tous.

“Faire avec” les couches vulnérables

Il est apparu aux termes de l'étude sur le coût et la perception de la corruption au Sénégal que les jeunes et les femmes constituent la frange la plus vulnérable, la plus exposée et celle qui endure le plus les effets de la corruption. À ce titre l'office a déroulé des activités de prévention auprès de ces couches dites vulnérables en collaboration avec l'Université Amadou Hampate BA de Dakar, des établissements scolaires de Dakar, la troupe les espoirs de la banlieue et le collectif des femmes leaders de Thiès.

En effet, à la suite de la collaboration avec la Fondation UCAD de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar et l'École Supérieure Polytechnique (ESP) de Dakar, l'OFNAC a poursuivi la campagne de sensibilisation en milieux scolaire et universitaire à l'Université Amadou Hampathé de Dakar et avec les écoles de la banlieue de Dakar. Plus de 120 étudiants de 15 nationalités ont ainsi été mobilisés pour une meilleure prise de conscience sur les méfaits de la fraude et de la corruption et pour impulser une dynamique de rejet.

En milieu scolaire, une grande mobilisation des acteurs de l'éducation a eu lieu le mercredi 13 décembre 2017 au Centre polyvalent de Thiaroye autour du thème “Tous pour une école sans fraude”. Cette rencontre à l'occasion de laquelle l'OFNAC a donné la parole aux enfants, a permis à des élèves des établissements scolaires de la banlieue de Dakar de sensibiliser leurs camarades, les membres des gouvernements scolaires, les enseignants, les parents d'élèves et les groupements de Promotion Féminine sur les méfaits de la fraude dans le milieu de l'éducation.

Dans la foulée des activités orientées vers les couches vulnérables, un important panel a été organisé le lundi 4 décembre 2017, à l'Hôtel Résidence Lat Dior de Thiès, avec le collectif des femmes leaders de la localité sur le thème : “Rôle et implication de la femme dans la lutte contre la corruption”.

Parallèlement au “faire avec” les acteurs non étatiques et aux couches vulnérables, les chefs religieux se sont aussi mobilisés aux côtés de l'OFNAC.

“Faire avec” les guides religieux

Les guides religieux constituent un vecteur de régulation sociale extrêmement important. Leur concours à des missions destinées au changement de comportements est inestimable. Mieux, la lutte contre la corruption les préoccupe tous tant et si bien qu'ils considèrent l'OFNAC comme étant un de leurs démembrés.

Leur rôle dans le dispositif de lutte contre la fraude et la corruption est capital et



leur appui consiste ici à faire chacun une déclaration solennelle invitant leurs disciples à toujours faire preuve d'intégrité et d'exemplarité.

Dans cette perspective, l'OFNAC, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) et un Collectif de Prêcheurs Facilitateurs (CPF), s'est rendu dans un premier temps auprès de la Famille Omarienne à Dakar, à Yoff Layenne, à Touba et à la résidence les Badamiers à Dakar pour l'Eglise catholique.

Ainsi, pour prévenir de la fraude et de la corruption, l'OFNAC a eu l'opportunité de prendre part à plusieurs événements à caractère religieux (Magal, Gamou, Pèlerinage Marial, autres...).

Entre autres objectifs visés, cette collaboration a permis de :

1. sensibiliser les guides religieux sur l'OFNAC, ses missions, les méfaits de la fraude et de la corruption et sur les comportements à promouvoir à cet effet ;
2. procéder à une large distribution de supports de communication personnalisés

OFNAC ;

3. dérouler des campagnes de plaidoyer contre ces fléaux ;
4. solliciter leur appui pour une déclaration solennelle invitant leurs disciples à toujours faire preuve d'intégrité et d'exemplarité ;
5. solliciter leur appui auprès des Imams pour une production et une large diffusion de sermons sur la question.

Approche participative et inclusive

Les activités de sensibilisation déroulées au courant de l'année 2017 sont marquées par une participation remarquable des partenaires techniques, financiers et sociaux. Cette approche inclusive et participative place ainsi ces derniers au cœur du dispositif de prévention et de lutte et permet à l'Office de rendre beaucoup plus efficaces et efficientes ses actions de terrain, de développer auprès des cibles un sentiment d'appartenance à l'Office, mais surtout de répondre au mieux aux attentes des populations. C'est pourquoi, dans toutes les localités où se sont tenus les foras citoyens, des agents du secteur public et privé, des femmes, des étudiants, ses élèves se sont engagés auprès de l'OFNAC pour combattre ensemble les phénomènes de la fraude et de la corruption qui, de nos jours, sont en train de gangréner le développement social et économique du Sénégal.

Le message sur la responsabilité de chacun et de tous semble bien retenu. Et l'espoir est permis, au regard de l'engagement des cibles dans la promotion des valeurs d'éthique, de mérite, d'excellence, de transparence, d'équité et d'exemplarité. Pour conforter cette dynamique, l'OFNAC, à travers son plan de travail annuel 218, s'est résolument inscrit dans une perspective de renforcement des acquis de l'exercice 2017 et d'ouverture progressive vers d'autres localités du Sénégal, conformément aux résultats de l'étude sur la perception et le coût de la corruption, au document de plan stratégique et aux différentes recommandations citoyennes issues des activités de terrain.

Mme DIENG Mame Asta Mbacké
Département Prévention

LA STRATEGIE DU « FAIRE AVEC... » **UN VECTEUR DE PERFORMANCES**

Dans le cadre de la politique de prévention de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), l'institution a mis en oeuvre, depuis 2017, une stratégie dite du « Faire avec... ». En pratique, il s'est agi de développer auprès de leaders provenant de domaines de compétences aussi diverses que variées, le sentiment d'appartenance à l'Office et le devoir de s'approprier ses missions pour lui servir de relais dans des campagnes de sensibilisation destinées aux populations en général et aux organisations publiques et privées en particulier. Le « faire avec... » des relais tels que la Plateforme des Acteurs non Etatiques, les établissements scolaires, les universités et les grandes écoles de formation, le Collectif des Femmes Leaders de Thiès, les guides religieux et la troupe théâtrale « Les Espoirs de la Banlieue » de Dakar - entre autres - a ainsi beaucoup contribué à la réalisation d'importantes performances.



L'OFNAC et la Plateforme des Acteurs non Etatiques

La Plateforme des Acteurs non Etatiques a l'avantage d'installer ses antennes dans les quatorze (14) régions du Sénégal ; ce qui constitue une opportunité de mobilisation de ses membres et de maillage du territoire national.

Les objectifs de mobilisation et de maillage entrent en droite ligne de la vision de Mme la Présidente de nouer, développer et consolider des synergies avec les forces vives du Sénégal sans exclusive. Ainsi, grâce à cette synergie d'action, l'OFNAC et la Plateforme ont travaillé main dans la main, dans

le cadre de foras citoyens pour mieux faire connaître l'Office et ses missions, susciter un large débat sur le vécu et la perception de citoyens par rapport à ces fléaux, établir ensemble un diagnostic participatif et formuler des recommandations.

Au rythme des foras citoyens, huit (08) régions du Sénégal (Dakar, Thiès, Diourbel, Louga, Kaolack, Kolda, Sédhiou et Ziguinchor), un peu plus de huit cents (800) représentants de groupements de femmes, d'organisations syndicales, d'associations de parents d'élèves et de structures décentralisées et déconcentrées ont été rencontrés.

L'OFNAC et les acteurs des secteurs de l'enseignement supérieur, de l'éducation et de la formation

La fraude et la corruption sont des phénomènes fondamentalement liés à la problématique des valeurs et des comportements. Chaque année et de plus en plus, l'espace scolaire et universitaire sénégalais est au centre de polémiques autour de ces questions. Une telle situation ne manque pas d'impacter négativement le système éducatif de manière générale, l'environnement socio-éducatif et voire même l'image du pays.

Fort de ce constat, l'OFNAC a accordé une place

centrale au secteur de l'éducation et de la formation dans sa politique de prévention de ces fléaux ; ce qui s'est traduit par de vastes campagnes de sensibilisation sur les méfaits de la fraude et de la corruption dans les cycles primaire, moyen et secondaire et à l'université.

A partir d'une approche pédagogique adaptée au milieu et au contexte et partant de la problématique de la tricherie et des désagréments qu'elle engendre à l'école et dans la société, l'OFNAC, en compagnie d'acteurs du secteur, s'est entretenu avec les jeunes de règles de bonne conduite et du triptyque : savoir / savoir-faire / savoir-être. Entre autres localités cibles, à Dakar et sa banlieue, à Bambey tout comme à Saint-Louis, la communauté éducative a mobilisé plus de soixante dix huit mille trente huit (78 038) jeunes pour promouvoir les valeurs d'éthique, de mérite, d'excellence, de transparence et d'équité.

Les activités déroulées respectivement à l'Ecole Supérieure Polytechnique (ESP), en collaboration avec la Fondation UCAD, à l'Université Amadou Hampaté BA et à l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA) de Thiès n'ont pas dérogé à la règle. Elles ont été toutes inscrites dans une dynamique sociale de rejet de la fraude et de la corruption.

A toutes les étapes de la campagne de prévention, les réponses aux stimuli et les prémisses d'impacts notées auprès de ces jeunes, prouvent – si besoin en était encore – que priorité devrait être davantage accordée à la famille, à l'école et à l'université.

L'OFNAC et le Collectif des Femmes Leaders de Thiès

Serait-ce logique et pertinent de parler de sensibilisation de proximité auprès des jeunes sans prendre en compte la femme ?

Sa position stratégique dans tous les compartiments de la société, le lien à la fois naturel et dialectique qui la lie à l'enfant et le « projet » que ce dernier représente dans la vie d'une nation, confèrent de facto à la femme un statut de leadership ; surtout pour les questions liées à l'éducation et à la formation, aux

valeurs et aux comportements en société.

Ayant une conscience claire du rôle primordial et de la nécessaire implication des femmes dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de prévention de la fraude et de la corruption, l'OFNAC, en collaboration avec le Collectif des Femmes Leaders de Thiès, a constitué un réseau de partenaires stratégiques sur la base du volontariat et du bénévolat et à partir d'une approche par les territoires.

Ainsi, chaque localité cible (ville, quartier, association, groupe, etc.) est appelée à générer ses propres relais de prévention de la fraude et de la corruption.

Dans cette perspective, plusieurs rencontres se sont déroulées et de façon graduelle dans le but de sensibiliser les femmes leaders sur leur responsabilité face à la fraude et à la corruption mais aussi du caractère impérieux et nécessaire de leur implication à la lutte contre ces fléaux.

L'OFNAC ET LA TROUPE THEATRALE « LES ESPOIRS DE LA BANLIEUE » DE DAKAR

L'adage dit souvent qu'une pièce de théâtre bien conçue et bien rendue a parfois plus de visibilité, plus de lisibilité et plus d'impacts que tous les discours et tous les écrits confondus sur un même sujet.

Par le concept du théâtre forum, l'OFNAC, en collaboration avec la troupe théâtrale « Les Espoirs de la Banlieue » de Dakar, a procédé à des séances de sensibilisation dans la bonne humeur. Joindre l'utile à l'agréable pour éveiller la conscience des plus jeunes et susciter une plus grande prise de responsabilité individuelle et collective des adultes face aux phénomènes de la fraude et de la corruption ! Tel est le but du « jeu de rôle » des artistes aux côtés de l'Office.

Mme SANE Aissatou Ba
Mme NIANG Néné Fall
Mme DIENG Mame Asta Mbacké
M. Abdoulaye DIAGNE

Département Prévention



PARTENARIATS TECHNIQUES ET FINANCIERS

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS ACQUIS PAR L'OFNAC

Depuis 2015, plusieurs partenaires techniques et financiers appuient l'OFNAC dans divers domaines, notamment dans le déroulement de son programme d'activité et de son plan stratégique. Le Projet de Renforcement Institutionnel de l'OFNAC (PROFNAC), financé par le PNUD, le Projet d'Appui au Plan d'Action de l'OFNAC (PAPA-OFNAC), financé par l'Union Européenne, le projet Documentation et Education contre la corruption au Sénégal, financé par Open Society Initiative for West Africa (OSIWA) ont ainsi été mis en œuvre. L'ensemble de ces projets ont fortement contribué à la réalisation des résultats significatifs pour l'OFNAC.

Appui au Plan Stratégique

Cet appui s'articule autour de 4 projets : Le Projet de renforcement institutionnel de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption au Sénégal (PROFNAC), financé par le PNUD dont l'objectif est de contribuer à la lutte contre la fraude et la corruption au Sénégal par l'adoption de stratégies efficaces. Il s'agit notamment :

- de renforcer les capacités nationales de programmation et de planification ;
- de mettre en place un cadre de concertation fonctionnel autour de la corruption ;
- de concevoir et d'adopter une stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- de renforcer des capacités nationales de prévention et de lutte contre la corruption.

Appui au plan d'action de l'OFNAC

Le « Projet d'Appui au Plan d'Action de l'OFNAC » (PAPA-OFNAC), financé par l'Union Européenne s'articule autour des objectifs stratégiques suivants :

- prévenir et combattre la corruption par l'information et la sensibilisation des populations, des administrations et entreprises publiques et privées ;
- améliorer le cadre juridique de lutte contre la fraude et la corruption ;
- contribuer à la réduction de la fraude et la corruption par la répression.

Le projet Documentation et Education contre la corruption

Le projet Documentation et Education contre la corruption au Sénégal, financé par Open Society Initiative for West Africa (OSIWA), a pour objectif principal de promouvoir l'intégrité et la transparence dans la gestion des affaires publiques et privées et de lutter efficacement contre la corruption. Les objectifs spécifiques poursuivis à travers ce projet avec OSIWA sont :

- améliorer le niveau de connaissance sur les ressorts et le coût de la corruption ;
- rallier une masse critique d'acteurs dans la lutte contre la corruption ;
- changer les perceptions et les pratiques favorisant la corruption.

Edition et partage du plan stratégique de l'OFNAC

En matière de planification stratégique, l'OFNAC a pu reformuler, éditer et partager son plan stratégique avec un cadre de concertation autour de la lutte contre la fraude et la corruption. Ce cadre de concertation qui a été mis en place et réunit l'ensemble des parties prenantes (administrations, parlement, société civile, secteur privé, partenaires techniques et financiers).

A la suite de l'adoption et du partage du plan stratégique, le plan d'actions connaît un début d'exécution.

Etude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal

En effet, pour mieux appréhender le phénomène de corruption, l'OFNAC a pu réaliser avec le cabinet SYNCHONIX, une étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal. Cette étude a permis de réaliser une cartographie sectorielle et géographique des pratiques corruptrices, telles qu'elles sont perçues par les Sénégalais.

A la suite de cette étude, l'OFNAC vient de démarrer un processus d'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption. L'élaboration de ce document est en train d'être réalisée selon des modalités inclusives, impliquant l'ensemble des acteurs des secteurs public, privé, de la société civile, des partenaires techniques et financiers et les populations.

Cartographie des vulnérabilités dans les différents codes et textes à incidence financière

Dans le domaine des études et recherches, l'OFNAC a organisé plusieurs ateliers afin de réaliser une cartographie des vulnérabilités dans les différents codes et textes à incidence financière. Ces ateliers à travers une approche « cartographie des risques », ont permis d'identifier dans différents codes ou thématiques, quelles sont les faiblesses dans les procédures qui conduisent les acteurs à pouvoir s'adonner à des pratiques corruptrices et frauduleuses.

C'est ainsi qu'ont été organisés :

- un atelier de relecture et d'identification des vulnérabilités dans le code des douanes ;
- un atelier de relecture et d'identification des vulnérabilités dans le code forestier ;
- un atelier sur les risques liés à la décentralisation au regard de l'acte 3 ;
- un atelier sur la dématérialisation et la simplification des procédures administratives.

A l'issue de ces ateliers, les vulnérabilités identifiées ont fait l'objet de recommandations pour adapter les différents textes à la lutte contre la fraude et la corruption.

Production et diffusion d'un bulletin

L'OFNAC a aussi bénéficié du concours des partenaires et techniques et financiers pour la production et la diffusion d'un bulletin qui a pour but d'informer sur ses activités de l'OFNAC mais aussi de sensibiliser l'ensemble des acteurs.

Décentralisation des activités dans les régions

Dans le domaine de la prévention, de la sensibilisation et de la mobilisation sociale, l'OFNAC a pu couvrir plusieurs régions du Sénégal et décentraliser ses activités. Plusieurs foras ont été organisés à Louga, Diourbel, Kaolack, Ziguinchor, Kolda, Sédhiou et dans la banlieue de Dakar (Pikine, Guediawaye, Rufisque). Ces ateliers ont permis d'identifier dans chaque localité visitée, non seulement les secteurs les plus touchés par la corruption mais au-delà, les causes du phénomène. A l'issue des foras, des ateliers de co-construction sont prévus et ont pour but de proposer des plans d'actions de lutte et de prévention en concertation avec les acteurs concernés. A Kaolack, suite au forum a qui a permis d'identifier le secteur routier et des transports comme étant le plus touché par la corruption, un atelier de co-construction a permis d'élaborer en concertation avec les acteurs concernés (transporteurs, chauffeurs-routiers, gendarmerie et police), un plan d'actions pour réduire voire éradiquer les pratiques corruptrices et frauduleuses.

Sensibilisation et mobilisation sociale

En plus de ces foras, plusieurs spots vidéos et radios, ainsi que des sketches ont été réalisés et diffusés dans les médias pour développer une culture de rejet total de la fraude et de la corruption. Toujours dans le domaine de la sensibilisation et de la prévention, plusieurs activités de plaidoyers auprès de chefs coutumiers et chefs religieux ont été organisées. Ces actions ont eu comme résultat la diffusion de plusieurs messages portés par des leaders d'opinion afin de sensibiliser les populations sur les méfaits de la fraude et de la corruption et de cultiver chez elles l'abandon des pratiques néfastes.

Renforcement des moyens logistiques

En matière de renforcement institutionnel, la coopération avec les partenaires techniques et financiers a aussi permis à l'OFNAC de renforcer ses moyens logistiques (matériels informatiques, matériels roulants, outils de prévention, supports de communication, mise à disposition de ressources humaines etc...). Au-delà, l'OFNAC a pu organiser plusieurs ateliers de renforcement de capacités en matière d'innovation dans la lutte contre la fraude et la corruption, au profit de ses agents. En outre, plusieurs missions de benchmarking et d'échanges d'expérience ont permis aussi à l'OFNAC de s'inspirer des bonnes pratiques pour renforcer ses méthodes et ses dispositifs organisationnels.

El Hadji Birane GUEYE
Contrôleur de Gestion

L'OFNAC sensibilise sur la Déclaration de Patrimoine

L'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) a initié des séances de travail avec les départements ministériels pour avoir une même lecture et une même compréhension des textes qui régissent la Déclaration de Patrimoine. L'objectif est de sensibiliser les responsables de ces structures sur le système sénégalais de déclaration de patrimoine. Recenser et identifier tous les assujettis selon les dispositions de la loi sur la DP, parvenir à une maîtrise de la base de données, expliquer, de manière simple et précise, le processus de DP pour rassurer les assujettis et créer un climat de confiance entre eux et l'OFNAC et les encourager à s'acquitter de leur obligation légale, expliquer le critère d'assujettissement et le processus de déclaration, c'est la nouvelle stratégie adoptée à travers ces séances.

La loi n° 2014-17 du 02 avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine est venue renforcer les pouvoirs de l'OFNAC en lui confiant la réception, le traitement et la conservation des déclarations de patrimoine des autorités assujetties. La déclaration de patrimoine comporte des enjeux importants. D'abord, par l'effet dissuasif qu'elle génère en matière de lutte contre la corruption et l'enrichissement illicite. Ensuite, elle permet de protéger les autorités qui gèrent les affaires publiques, car pouvant être accusées, à tort, d'enrichissement illicite.

La DP est du domaine de la prévention. La prévention permet de modifier les comportements et les attitudes de façon à créer un climat collectif hostile à la corruption.

La déclaration de patrimoine est au cœur des activités de l'Office, lui offrant les moyens de réalisation de sa mission d'éradication de la fraude, de la corruption et des infractions connexes.

Les critères d'assujettissement

Conformément à l'Article 2 de la loi n° 2014-17 du 02 avril 2014 relative à la déclaration de patrimoine, les autorités ci-après sont assujetties à la déclaration de patrimoniale :

- le Président de l'Assemblée nationale, le Premier Questeur de l'Assemblée nationale ;
- le Premier Ministre, les Ministres ;
- le Président du Conseil économique, social et environnemental ;
- tous les administrateurs de crédits, les ordonnateurs de recettes et de dépenses, les comptables publics effectuant des opérations portant sur un total annuel supérieur ou égal à un milliard (1.000.000.000) de francs CFA.

Au sens de la loi n° 2014-17 du 02 avril 2014 et de son décret d'application, quels que soient l'appellation ou le titre qui leur sont donnés :

- Est administrateur de crédits toute personne chargée de constater et de liquider des recettes, de proposer des engagements de dépenses et d'en préparer la liquidation. Les personnes ayant dans leur organisme l'initiative des dépenses à titre principal ou délégué, sont visées par cette loi et sont soumises à l'obligation de déclaration, si le montant des opérations annuelles qu'elles effectuent atteint un milliard de francs CFA.

- Est Ordonnateur de recettes et de dépenses toute personne ayant qualité de prescrire, au nom de l'Etat et des autres organismes publics, l'exécution des recettes, d'engager les dépenses et d'ordonner leur paiement. Les ordonnateurs délégués ou secondaires sont également compris dans cette catégorie et sont visés par la loi au même titre que les ordonnateurs principaux. Les personnes prescrivant l'exécution de recettes et/ou de dépenses dans leur organisme, quels que soient l'appellation ou le titre qui leur sont donnés (gestionnaire, responsable achat, responsable de programme, etc.) sont visés par la loi et ont l'obligation de déclarer leur patrimoine, si les opérations qu'elles effectuent atteignent le montant annuel d'un milliard de francs CFA;

- est Comptable public tout agent effectuant, à titre exclusif, au nom de l'Etat ou d'un organisme public, des opérations de recettes, de dépenses ou de maniement de fonds ou titres. Quels que soient le titre ou l'appellation donnés au sein de l'organisme, est considérée comme comptable public toute personne qui effectue des opérations d'encaissement ou de paiement, sous quelque modalité que ce soit : virement, remise chèque, paiements en espèces ou autres.

Mme FALL Marieme SAMB
Chef Département Déclaration de Patrimoine

TRANSPARENCE N°3 Novembre 2018



La procédure de déclaration

Etape 1 : Remplir le formulaire de déclaration (version 1.1.1)

Le formulaire de déclaration de patrimoine est disponible au siège (Cité Keur Gorgui, lot 72-73, VDN) et sur le site de l'OFNAC (www.ofnac.sn)

Le formulaire peut être rempli de deux manières :

- Manuscrite : en LETTRES CAPITALES.
- Electronique : le télécharger à partir du site, le remplir, l'imprimer et le signer.

Etape 2 : Rassembler les pièces justificatives

Les pièces justificatives sont notamment constituées de :

pièces d'Etat civil : extrait de naissance/copie légalisée de la Carte Nationale d'Identité (CNI) du déclarant, de l'époux (se) ou des épouses et des enfants et certificat(s) de mariage ; dernier bulletin de salaire et attestations de revenus ;Relevés d'Identité bancaire (RIB) ; reconnaissance de dette/tableau d'amortissement;copie légalisée des cartes grises des véhicules ; certificat d'évaluation pour chaque objet de valeur;copies des titres de propriété (ex : titres fonciers, baux, etc.) ; note explicative dans laquelle le déclarant inscrit toute information complémentaire nécessaire ; tout autre document pouvant prouver l'existence des biens mentionnés dans le formulaire.

Etape 3 : Déposer le dossier

- La déclaration de patrimoine, composée du formulaire (rempli, paraphé et signé), de pièces justificatives et d'une note explicative, doit être déposée auprès de l'Office National de Lutte Contre la fraude et la Corruption (OFNAC) contre décharge ou adressée au Président de l'office, par courrier recommandé avec accusé de réception, à Mermoz Pyrotechnique Cité Keur Gorgui Lot 72 – 73, Dakar-BP 6816 Dakar Etoile.
- NB : Pour mieux protéger les informations consignées dans la déclaration de patrimoine, l'OFNAC suggère de privilégier le dépôt de la déclaration à son siège, contre décharge.
- L'assujetti est tenu de faire sa déclaration de patrimoine au plus tard, trois mois après sa nomination ou son élection.
- La même obligation incombe à l'assujetti dans les trois mois qui suivent sa cessation de fonctions.
- En cas d'évolution de son patrimoine, l'assujetti doit :
- déclarer les opérations ayant affecté la composition de ses biens (achats, ventes, emprunts contractés, successions reçues, transferts, donations, etc.) et justifier la variation de son patrimoine (cf. Article 10 du décret 2014-1463 du 12 novembre 2014).

Bureau d'Assistance aux Déclarants (B.A.D)

L'OFNAC a mis en place un Bureau d'Assistance aux Déclarants (B.A.D), au niveau de son siège.

Les agents du B.A.D sont disponibles pour aider les assujettis qui souhaitent remplir de façon satisfaisante le formulaire de déclaration de patrimoine.

Téléphones : (+221) : 33 889 98 46 / 33 889 98 47 / 33 889 98 63 / 33 889 98 85

ETUDE SUR LA PERCEPTION ET LE COÛT DE LA CORRUPTION AU SÉNÉGAL



Atelier de partage de l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal

L'atelier de partage de l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal s'est tenu le mercredi 20 Décembre 2017 au radisson Blu de Dakar sous la présidence de Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ, Présidente de l'OFNAC, en présence de Monsieur Mathieu CLOWELA, Directeur pays du PNUD. Plusieurs autorités, les représentants des principaux acteurs du secteur public comme privé, de la société civile et des partenaires au développement ont pris part à cette cérémonie de partage des résultats de l'étude réalisée par le cabinet SYNCHRONIX. M. Mathieu CLOWELA a saisi cette occasion pour saluer la parfaite collaboration avec l'OFNAC dans les différentes activités organisées durant la quinzaine nationale de lutte contre la corruption. Il s'est également félicité de l'engagement de l'Etat du Sénégal qui a su faire de la promotion de la bonne gouvernance à la fois une priorité et un fondement de l'émergence, tel que réaffirmé à travers l'axe 3 du Plan Sénégal Emergent, document de référence de toutes les interventions en matière de développement. M. CLOWELA est revenu sur les nombreux défis de développement de l'Afrique, parmi lesquels, la corruption, « fléau mondial » qui affecte la marche vers le développement et aggrave la pauvreté et les inégalités sociales. Il a évoqué le rapport de Global Financial Integrity de 2013, faisant état d'une somme entre 859 et 1.060 milliards de dollars, qui sort annuellement d'Afrique par des moyens frauduleux.

A sa suite, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ, Présidente de l'OFNAC a remercié le Premier Ministre pour avoir présidé la cérémonie de lancement de cette étude. Elle a également adressé ses remerciements au PNUD et aux partenaires techniques et financiers pour les efforts déployés dans l'accompagnement de l'OFNAC dans la poursuite de ses objectifs de lutte contre la corruption. Mme la Présidente a également évoqué les nombreux défis du continent Africain dont la lutte contre la corruption figure parmi les priorités car étant devenue un impératif de bonne gouvernance. En effet, la corruption constitue, selon elle, un obstacle à la croissance économique et a un impact négatif sur les investissements et la compétitivité.

C'est la raison pour laquelle, le Sénégal s'est doté, au fil des années, de cadres institutionnel et juridique s'inspirant des normes, des techniques et des procédures de prévention et de lutte contre la corruption. C'est ainsi que notre pays a ratifié la plupart des instruments internationaux de lutte contre la corruption aussi bien dans le cadre de la CEDEAO, de l'Union Africaine, que de l'Organisation des Nations Unies. Toutefois, Madame la Présidente a souligné qu'une lutte efficace contre la corruption nécessite une connaissance claire de la perception que les populations et les autres acteurs de la société ont du phénomène.

PRESENTATION SYNTHÉTIQUE DES RESULTATS

Le présent rapport consacré à l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal, a été réalisé sur la demande de l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC).

La réalisation de cette étude a été confiée au cabinet SYNCHRONIX à la suite d'un appel d'offres avec le concours du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

L'étude a été réalisée sur un échantillon de 2336 individus répartis dans sept (7) catégories de cibles sur l'ensemble du territoire national : le Grand public, le secteur de l'Administration publique, le secteur privé, la Justice, l'Assemblée Nationale, les Médias, la Société civile et les partenaires techniques et financiers. Ces différentes cibles ont été interrogées dans les quatorze (14) régions du Sénégal selon des méthodes aléatoires et de choix raisonné. Les approches quantitative et qualitative ont été utilisées pour une meilleure complémentarité.

Cette étude qui s'est étalée sur trois (03) mois, du 25 mai au 20 juillet 2016, sur l'ensemble du territoire national, a révélé les résultats suivants :

En ce qui concerne la perception de la corruption

La corruption est un phénomène bien connu (99%) et bien répandu (taux cumulé de 91%) au Sénégal. Ce phénomène est décrit non seulement par le terme « corruption » lui-même, mais aussi à travers d'autres acceptions endogènes. La connaissance de faits de corruption ne relève pas toujours d'expériences vécues. De nombreux cas relatés ont été entendus ou lus par les populations.

Par ailleurs, 93% des Sénégalais disent connaître des pratiques de corruption. Celles-ci peuvent émaner d'une proposition par un usager, de verser une contrepartie à un agent, en échange d'un service gratuit ou de la sollicitation de cette contrepartie par l'agent lui-même. Ces deux types de pratiques corruptives sont les plus connus au Sénégal.

L'utilisation du réseau par un usager pour accéder facilement à un service et/ou le retardement d'un service en vue de recevoir une proposition de corruption de la part d'un usager, constituent aussi des pratiques de corruption bien connues des Sénégalais.

Concernant l'environnement de la corruption

Le constat général révèle une bonne présence de celle-ci dans l'univers des Sénégalais. En effet, 95,3% dans le grand public et 61,7% chez les professionnels, attestent la présence de la corruption dans leur environnement immédiat.

Le secteur public est perçu comme celui où les cas de corruption sont les plus nombreux (93%). Les sous-secteurs du public les plus touchés sont la Sécurité publique, constituée de la Police et de la Gendarmerie (95,9%), la Santé (29,2%) et de l'Éducation (26,1%).

Parmi les composantes de la société perçues comme initiant le plus la corruption figurent en haut du classement : ceux que la plupart des interviewés appellent "les riches" ou les nantis, les fonctionnaires et les acteurs politiques. Les fonctionnaires (61,5%) sont vus, dans le grand public, comme les plus prompts à céder à la corruption. Chez les professionnels, ce sont les personnes qui ont des fonctions touchant aux finances et au management qui sont perçues comme les plus exposées à la corruption. Il s'agit notamment des agents financiers et comptables, des agents de contrôle, des directeurs et des superviseurs.

En ce qui concerne les causes de la corruption

Les causes de la corruption sont multiples et variées. Celles qui ont été identifiées par les populations comme étant les plus significatives, sont le manque d'éthique (72,8%), la pauvreté (54,7%), la faiblesse des salaires (27,2%) et l'ignorance (18,7%).

Malgré sa présence dans l'environnement sénégalais, la lutte contre la corruption n'est pas perçue comme faisant partie des urgences, comparée à d'autres priorités comme la Santé, l'Éducation, la pauvreté et le chômage. La lutte contre la corruption n'apparaît qu'au 5ème rang des préoccupations les plus urgentes des Sénégalais.

Donner des cadeaux ou de l'argent en période électorale, donner des fonds publics à des partisans, contourner la bureaucratie excessive en payant des pots-de-vin ou en donner aux agents mal rémunérés sont considérés comme des pratiques de corruption par la majorité des Sénégalais. Cependant, ils sont moins catégoriques lorsqu'il s'agit de l'utilisation d'une position dans l'Administration publique pour aider un ami ou un parent. Pour eux, offrir un cadeau ou de l'argent à un agent après un service rendu n'est pas une forme de corruption.

Enfin, dans la lutte contre la corruption, les Sénégalais pensent que l'État (71,7%) et les citoyens (53%) constituent les acteurs principaux. Il est attendu de l'État qu'il mette en place une législation préventive, claire et coercitive, des mécanismes de dénonciation et de poursuite connus de tous; des institutions travaillant en toute indépendance et des campagnes de communication et de sensibilisation ciblées et efficaces.

Les citoyens, par leur comportement, doivent montrer le bon exemple, en se gardant de céder à la corruption et en ayant l'attitude citoyenne qui consiste à dénoncer les corrupteurs. Les actions des autres acteurs que sont les organisations de la société civile, les religieux et la famille, viendront ainsi en appoint.

Les Sénégalais ne sont pas nombreux à connaître des organisations de lutte contre la corruption (22%). L'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) est de loin l'institution de lutte contre la corruption la plus connue (87%).

En outre, les Sénégalais sont peu satisfaits des résultats obtenus jusqu'ici, avec un taux de satisfaction de 34%

seulement. Ils estiment tout de même que des efforts sont en train d'être consentis dans le sens de réduire la propagation de ce fléau, avec la création de l'OFNAC notamment. Cette institution, symbole de l'engagement de l'État dans la lutte contre la corruption au Sénégal, a abattu jusqu'ici un travail que 59% des Sénégalais apprécient positivement.

En conclusion, on peut avancer les constats suivants :

Cette étude a permis de savoir comment les Sénégalais perçoivent la corruption et leur degré de connaissance des différentes pratiques corruptrices. Elle a aussi contribué à mettre en place des indicateurs de mesure de la corruption qui serviront de base à toutes les autres études qui vont lui succéder pour en mesurer les évolutions.

Dans cette perspective, elle est d'une pertinence et d'une importance capitale pour tous ceux qui s'intéressent aux questions de corruption au Sénégal.

Cette étude ouvre surtout des perspectives

Elle a contribué à estimer les coûts économiques et sociaux de la corruption au Sénégal. Toutefois les coûts politiques et environnementaux n'y sont pas pris en charge, du fait que leur estimation nécessite des investigations et une importante collecte de données qui ne pouvaient se faire convenablement dans le cadre de cette étude.

De même, la mesure du coût de la corruption ne saurait faire abstraction des transactions corruptrices qui se font dans les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Des études ultérieures pourraient contribuer à enrichir les données obtenues jusqu'ici.

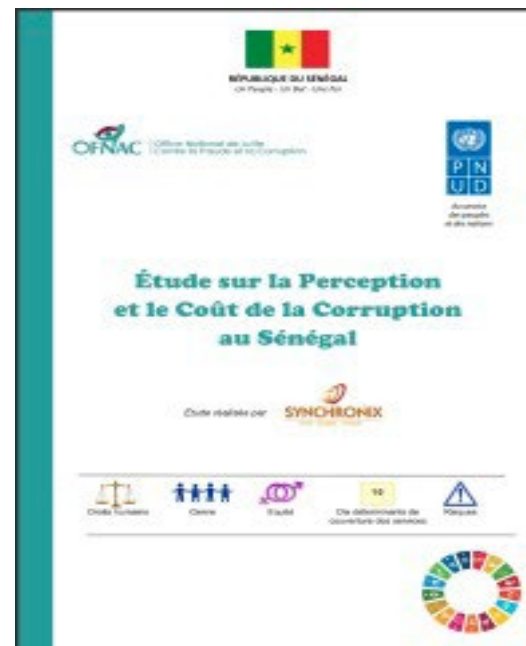
Base d'une stratégie adaptée dans la lutte contre la corruption

Par ailleurs, les résultats issus de cette étude offrent de la matière pour la mise en place d'une stratégie adaptée dans la lutte contre la corruption au Sénégal, aussi bien pour l'OFNAC que pour les autres organisations qui veulent éradiquer ou réduire le phénomène de la corruption. Ils constituent aussi une base de travail pour tous les chercheurs qui essaient de glaner des données sur la corruption, la perception du phénomène, mais aussi une méthodologie pour mesurer le coût de la corruption.

Limite objective de l'étude

Quelle que soit la pertinence de cette étude, elle présente cependant, une limite relativement importante. En effet, en procédant à la répartition de l'échantillon par la méthode des quotas, certaines régions comme Sédhiou et Kédougou se sont retrouvées avec de faibles échantillons, qui ont certainement influé sur les forts taux de corruption qu'elles ont enregistrés. Cette dernière hypothèse ne pourra être vérifiée que lors d'une prochaine étude. Une correction de l'échantillonnage pourrait confirmer ou infirmer les résultats obtenus dans cette étude.

Dans tous les cas, les prochaines études devraient permettre de voir des évolutions, aussi bien dans la démarche qu'au niveau des résultats.



Indicateurs de mesure de la corruption

L'étude a aussi contribué à mettre en place des indicateurs de mesure de la corruption qui serviront de base à toutes les autres études qui vont lui succéder pour en mesurer les évolutions. Dans cette perspective, elle est d'une pertinence et d'une importance capitale pour tous ceux qui s'intéressent aux questions de corruption au Sénégal.

Cette étude ouvre surtout des perspectives. Même si elle aura contribué à estimer les coûts économiques et sociaux de la corruption au Sénégal, les coûts politiques et environnementaux n'y sont pas pris en charge, du fait que leur estimation nécessite des investigations et une importante collecte de données qui ne pouvaient se faire convenablement dans le cadre de cette étude. De même, la mesure du coût de la corruption ne saurait faire abstraction des transactions corruptrices qui se font dans les entreprises, qu'elles soient publiques ou privées. Des études ultérieures pourraient contribuer à enrichir les données obtenues jusqu'ici.

Mamadou KASSE
Conseiller en Communication

L'OFNAC DECLINE SA VISION A L'HORIZON 2021

Le Sénégal ayant ratifié tous les instruments de lutte contre la corruption, notamment la Convention des Nations Unies contre la Corruption (CNUCC) et la Convention de l'Union Africaine sur la Prévention et la Lutte contre la Corruption, s'est engagé dans la traduction en acte concret de ses engagements. La lutte contre la corruption constitue ainsi un élément central dans la gouvernance vertueuse qui constitue une priorité du Gouvernement. C'est fort de cela qu'a été mis en place l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC) et en a fait un organe autonome ayant les prérogatives d'auto-saisine, d'investigations et de saisine de la justice. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) accompagne cette dynamique à travers un projet de renforcement institutionnel de l'Office National de Lutte contre la Fraude et la Corruption au Sénégal qui a permis, entre autre résultat la réalisation d'un Plan Stratégique 2017-2021. Plan qui a fait l'objet d'un atelier de partage avec les parties prenantes.



C'est le Mardi 10 Octobre 2017 que s'est tenu l'atelier de partage du Plan Stratégique de l'OFNAC 2017-2021. Occasion choisie par l'Office pour nouer des partenariats stratégiques avec l'Administration, la société civile, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers autour des axes stratégiques du Plan.

À l'instar des autres institutions de lutte contre la fraude et la corruption, l'OFNAC s'est doté d'un Plan Stratégique, fruit d'un long processus de maturation qui a démarré fin 2015. L'une des missions majeures de l'OFNAC réside ainsi dans la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans laquelle le Programme des Nations Unies pour le Développement s'est engagé à côté de l'Office.

Trois temps forts ont marqué cette rencontre : i) la cérémonie officielle avec les allocutions prononcées par la présidente de l'OFNAC, Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATÉ et celle du représentant du PNUD; ii) la présentation du Plan Stratégique par l'expert du Bureau Organisation et Méthodes (BOM) qui a accompagné l'Office durant le processus et iii) les échanges, communications et éclaircissements des participants.

La corruption : un frein au développement économique et social

La corruption influe négativement sur la croissance économique, réduit l'investissement privé et menace les fondements de l'état de droit. Il s'agit d'un phénomène que l'on appelle aussi, tristement, l'autre plus vieux métier du monde et qui est, un frein majeur au développement économique et social. Si elle suscite autant de préoccupations, c'est en partie parce qu'il apparaît un peu plus clairement chaque jour que la corruption sape les fondements du développement, surtout dans les économies et les institutions fragiles où elle est devenue systémique. De nombreux défis restent encore à relever. Il s'agissait à travers l'atelier de faire connaître les orientations stratégiques de l'Office, d'établir un partenariat stratégique pour mieux lutter contre la fraude et la corruption, de fédérer autour d'un cadre d'échanges de proximité les objectifs du plan, les valeurs et les comportements à promouvoir et de dégager des synergies vers des plans d'actions communs de lutte contre la fraude et la corruption.

Pour remplir efficacement sa mission, l'OFNAC a pris l'option de se doter d'un plan stratégique, cadre de référence de son intervention pour la période 2017-2021. Ce plan prend en compte les enjeux et défis inhérents à la lutte contre la fraude et la corruption. Il s'articule autour de deux orientations majeures :

- Contribuer à la promotion de la bonne gouvernance dans les secteurs public et privé par des actions de nature à améliorer le



cadre juridique pour mieux l'adapter à la lutte contre la fraude et la corruption ;

- Mettre en place une organisation à même d'assurer les missions de l'OFNAC et de porter la vision par le renforcement institutionnel de l'office tant au niveau humain, matériel que financier.

Ces orientations ont été soulignées par le présidente de l'OFNAC qui, dans son allocution a insisté sur « les dispositions générales et des mesures identifiées dans les sept (7) axes majeurs qui sont les leviers d'intervention sur lesquels l'OFNAC devra s'appuyer pour atteindre ses objectifs. La conception de ce plan Stratégique découle d'un long processus de dans le contexte d'une vaste consultation amorcée depuis 2015 et qui a impliqué des acteurs de l'Administration, du secteur privé, de la société civile, des membres de l'Assemblée et des cadres de l'OFNAC ainsi que des partenaires techniques et financiers ». La Plan représente, à n'en pas douter, « un intérêt certain dans le contexte de mise en œuvre des grands projets du Plan Sénégal Emergent (PSE) et traduit le souci d'une démarche prudente, inclu-

objectifs, y compris l'amélioration des services d'éducation, de santé et d'accès à l'eau potable, nous devons tous nous y engager pour permettre au Sénégal d'honorer ses engagements internationaux » conclut-t-il.

Les différents interventions et échanges ont permis de fédérer autour de cet enjeu de lutte contre la corruption les acteurs de la lutte contre la corruption représentant les différentes sensibilités : Administration, société civile, secteur privé et partenaires techniques et financiers qui ont déclaré leur engagement dans le cadre de la mise en œuvre par l'OFNAC de ce combat contre ce fléau avec des prérogatives et pouvoirs renforcés.

Cependant, lutter contre la corruption, nécessite au-delà des moyens répressifs mis en place, de disposer d'une base de connaissances et d'informations sur le phénomène et ses diverses formes d'expression, sur les acteurs et leur perception du fléau, sur son impact sur l'économie nationale et sur l'effort de développement du pays, etc. Une bonne information sur le phénomène, ses réalités intrinsèques et ses effets sur la société, est également essentielle pour provoquer l'adhésion et l'implication de tous les



sive et efficace impliquant l'ensemble des parties prenantes dans le dispositif de lutte contre la fraude la corruption et les pratiques connexes ». Le Directeur pays du PNUD, M. Mathieu CIOVELA a dans son adresse, souligné l'engagement de l'OFNAC à partager sa vision dans l'optique d'accroître son efficacité et son efficience dans la lutte contre la fraude et la corruption. Il a insisté sur le fait « qu'au niveau mondial, cette dynamique trouve écho à travers l'adoption en 2015, de l'agenda international de développement 2030 qui consacre une place importante à la promotion de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice pour tous et la mise en place d'institutions efficaces à travers l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°16 ». En outre, la lutte contre la corruption n'est pas seulement importante pour atteindre l'Objectif 16. C'est « l'une des conditions pour accélérer les progrès vers « la réalisation de l'ensemble des

acteurs et partenaires nationaux et internationaux y compris l'opinion publique dans la lutte contre ce fléau. Cette démarche aura permis de partager la vision de l'Institution sur les cinq prochaines années.

Mohamed El Mounirou FALL
Coordonnateur Général des Projets et Programmes



QUINZAINES NATIONALES DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION

L'OFNAC MOBILISE...

Du 04 au 20 décembre 2017, à l'instar de la communauté internationale, l'Office national de Lutte contre la Fraude et la Corruption (OFNAC), en collaboration avec ses partenaires techniques, financiers et sociaux (PNUD, OSIWA, UE, Plateforme des Acteurs non Etatiques, Collectif des Femmes Leaders de Thiès et Guides religieux et Artistes des Espoirs de la Banlieue), a célébré le 09 décembre, dédié journée internationale de lutte contre la corruption par l'Organisation des Nations Unies (ONU). L'une des innovations majeures de cette quatrième édition est que la célébration est passée d'une journée dédiée à une quinzaine, avec une grande mobilisation des couches les plus vulnérables de la société et des rencontres de partage sur des pratiques et des expériences novatrices en matière de lutte contre la corruption.

En organisant, au-delà de la journée internationale, une quinzaine nationale de lutte contre la fraude et la corruption, en y conviant des hommes et des femmes venus d'horizons divers, dont l'expertise et le vécu dans le domaine de la corruption ne sont plus à démontrer, l'Office donne corps à la volonté de Madame la Présidente Seynabou Ndiaye DIAKHATE et à celle des plus hautes autorités du pays, de faire face, de façon résolue, à ces fléaux universels que sont la fraude et la corruption.

Partant du thème mondial « Unis contre la corruption pour le développement, la paix et la sécurité » et de la déclinaison du thème générique en fonction des localités et des publics cibles, l'Office a réussi à mobiliser, dans un élan de rejet de la fraude et de la corruption, les organisations de femmes, les corps habillés, les acteurs du système éducatif, les facilitateurs et les sachant. L'accompagnement des organes de presse et particulièrement celui des radios communautaires, a imprimé à la célébration une dimension nationale, par un effet de flots bien planifiés et bien organisés.





Mobilisation des femmes leaders de Thiès

La ville de Thiès a été choisie pour abriter la cérémonie de lancement de la quinzaine. Le lundi 04 décembre 2017, la salle de conférence de l'Hôtel Résidence Lat Dior a refusé du monde. Les femmes leaders de la localité, regroupées autour d'un collectif, s'y étaient donné rendez-vous pour un panel sur le thème : « Rôle et implication de la femme dans la lutte contre la corruption ». Tour à tour, le prêtre, l'imam et la représentante de la société civile se sont succédé au micro. Chacun d'entre eux, en fonction de son domaine de compétence, a présenté une communication. Les riches débats qui se sont ensuivis ont permis de noter des points de préoccupations majeures dont le « foncier » et « l'état civil » et d'établir un carnet de recommandations citoyennes, à la grande satisfaction de Monsieur Cheikh Tidiane MARA, Vice-président de l'Office et de la forte délégation qui l'a accompagné.



Mobilisation des acteurs du secteur de l'éducation

La cour du Centre Polyvalent de Thiaroye à Dakar s'est révélée très petite pour accueillir les élèves, les étudiants, les enseignants, les représentants de gouvernements scolaires, d'associations de parents d'élèves et de groupements de promotion féminine, venus nombreux prendre part à la journée de mobilisation contre la fraude à l'école. C'était le mercredi 13 décembre 2017, à 16 h. Plus de 700 participants ont répondu à l'appel de l'Office et de la troupe théâtrale « Espoirs de la Banlieue » de Dakar. « Tous pour une école sans fraude » ! C'était le thème du jour. Comme guidés par une partition, les enfants se sont déployés sur scène sans réserve. Productions écrites, expressions plastiques, plaidoirie, prestations musicales, théâtrales, poétiques, chorégraphiques... Tout y est passé ! La grande innovation de cet après-midi est que les enfants se sont adressés aux enfants, avec leurs mots, leurs styles mais aussi et surtout le talent qui est le leur et dont ils sont seuls à posséder le secret, pour dire à l'unisson : « Tous pour une école sans fraude », sous le regard d'hommes et de femmes adultes, irrésistiblement subjugué et fortement empreint de curiosité, d'intérêt, de joie, de satisfaction et de fierté.



Mobilisation des élèves officiers de l'Ecole Nationale des Officiers d'Active de Thiès

Le samedi 16 décembre 2017, à 10 h, le programme de la quinzaine s'est poursuivi à l'Ecole Nationale des Officiers d'Active (ENOA), avec la collaboration du Collectif des Femmes Leaders de Thiès.

Tous étaient à l'heure. La salle était comble, le silence olympien et la discipline impressionnante. Pas une seule présence quelconque pour déprécier les communications du jour ! C'est dans ce cadre d'un genre assez singulier - au regard des civils - que les élèves officiers ont véritablement fait connaissance avec l'OFNAC, ses missions, sa politique de prévention, l'intérêt de la déclaration de patrimoine et les modes de saisine.

Au final, les élèves ont non seulement bien retenu la leçon, mais en plus, ils ont donné aux représentants de l'Office l'envie d'y retourner. Ainsi, le pari du Colonel Boubacar KEITA, Commandant de l'Ecole est gagné ; et dans le temps !

Enfin, parallèlement à ces activités de grande mobilisation, trois autres dates ont aussi marqué la quinzaine. Les 9, 11 et 20 décembre 2017 ont été surtout consacrés à des rencontres de partage et d'échanges de pratiques et d'expériences novatrices, tenues dans des hôtels de Dakar. L'occasion a été pour l'Office de présenter les résultats de l'étude sur la perception et le coût de la corruption au Sénégal et pour Mme Ana Vasilache de la Roumanie et Mme Ljupka Simonoska Schulz de la Macédoine de partager leurs vécus respectifs en matière de lutte contre la corruption.

Sidy SECK,
Chef du Département Prévention

3^{ème} AG de l'Association des Autorités Anti-corruption d'Afrique (AAACA)

UNE RÉVISION DU MÉCANISME DE SUIVI-ÉVALUATION DE L'UA PROPOSÉE

La 3^{ème} Assemblée Générale Annuelle de l'Association des Autorités Anti-corruption d'Afrique (AAACA) s'est tenue, les 04 et 05 mai 2018, à Dakar, en République du Sénégal. Vingt (20) pays membres et des partenaires techniques et financiers, dont la Banque Africaine de développement et le Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la Corruption, ont pris part à cette rencontre.

La rencontre a enregistré la présence de Chefs ou de représentants d'institutions anti-corruption des pays suivants : Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Egypte, Eswatini, Gabon, Ghana, Guinée Conakry, Kenya, Madagascar, Mali, Namibie, République Démocratique du Congo, République du Congo Brazzaville, Sénégal, Tanzanie, Togo, Zambie). Les représentants de la Banque Africaine de Développement (BAD) et du Conseil Consultatif de l'Union Africaine contre la Corruption (CCUACC) ont également pris part à la rencontre.

La cérémonie d'ouverture officielle de cette Assemblée Générale a été présidée par Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal, le vendredi 4 mai 2018, à 16 heures.

Ainsi, après le mot de bienvenue de Madame Seynabou NDIAYE DIAKHATE, Présidente de l'Office National de Lutte contre la Corruption (OFNAC) et l'allocution du président de l'AAACA, M. Emmanuel OLLITA ONDONGO, le Président de la République du Sénégal, s'est réjoui du choix et de la pertinence du thème général de cette Assemblée Générale axé sur « L'effectivité de la coopération des Institutions Africaines de lutte contre la Corruption pour une Gestion transparente des ressources naturelles. Il a insisté sur l'intérêt de renforcer la coopération entre Institutions de lutte contre la corruption.

Tout en encourageant les institutions membres de l'AAACA à renforcer leur coopération, le Chef de l'Etat a répondu à la demande exprimée du Président de l'AAACA de soumettre aux chefs d'Etat africain une proposition d'instauration



d'une taxe anti-corruption sur toutes les transactions financières transfrontalières. Monsieur Macky Sall a marqué sa disponibilité à porter le plaidoyer auprès de ses homologues tout en soulignant la délicatesse de la question.

DECLARATION DE DAKAR

Au terme de deux jours de travaux, l'Association des Autorités Anti-Corruption d'Afrique (AAACA) a publié la déclaration suivante.

CONVAINCUS de l'effet néfaste de la corruption sur l'économie en général et la gestion des ressources naturelles, en particulier qui coûte 148 milliards de dollars à l'Afrique, de l'urgente nécessité d'arrêter le pillage de ces ressources et de freiner l'évasion des ressources financières tirées de cette pratique ;

CONSIDERANT la pertinence du choix de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine de consacrer 2018, Année Africaine de Lutte contre la Corruption ;

CONSCIENTS des difficultés des pays Africains à assurer isolément une gestion efficace et rationnelle des ressources naturelles ;

CONSCIENTS du rôle de vigie que les Etats ont confié aux autorités chargées de la lutte contre la fraude et la corruption.

RECONNAISSANT la nécessité d'une coopération des institutions de lutte contre la corruption pour une gestion transparente des ressources naturelles ;

CONSIDERANT le rapport du comité Exécutif de l'AAACA sur les objectifs de l'Assemblée générale;

RECONNAISSANT la nécessité d'appuyer le secrétariat pour le bon fonctionnement des activités ;

1. Recommandons aux Etats d'impliquer les Institutions de Lutte contre la Corruption (ILC) dans l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) de chaque pays pour une gestion transparente des ressources naturelles ;

2. Recommandons aux Etats de mettre en place une taxe sur les transactions transfrontalières afin de mieux accroître les moyens des ILC ;

3. Encourageons tous les pays membres de l'Union Africaine à mettre en place, au profit des institutions de lutte contre la corruption, une base de données sur les sociétés et les personnes impliquées dans l'évasion fiscale transfrontalière et le pillage des ressources naturelles ;

4. Recommandons aux ILC de favoriser l'échange d'informations et la coopération dans l'exercice de leurs missions ;

5. Invitons les Institutions membres de l'AAACA à s'acquitter régulièrement de leurs cotisations;

6. Recommandons aux Institutions membres de l'AAACA de ne ménager aucun effort pour rendre opérationnel le Secrétariat de l'AAACA en le dotant des moyens financiers et humains pour son indépendance ;

7. Recommandons aux Institutions membres de l'AAACA de mettre en place des points focaux pour faciliter les échanges d'informations pour le développement de l'Association ;

8. Demandons au Comité Exécutif d'actualiser le Plan stratégique de l'AAACA pour sa mise en œuvre et de créer le site web de l'AAACA afin d'accroître sa visibilité et d'améliorer les échanges d'informations ;

9. Recommandons vivement au Comité exécutif et aux ILC d'intensifier la collaboration et de se mettre en réseau avec des partenaires comme le Conseil consultatif de l'Union Africaine sur la Corruption, la Banque Africaine de Développement, l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime, INTERPOL, OLAF, etc... ;

10. Encourageons le Conseil consultatif de l'Union africaine sur la Corruption à réviser le mécanisme de suivi-évaluation de la Convention de l'Union africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption.

Mamadou KASSE
Conseiller en Communication



Sept responsables de l'OFNAC décorés



A la suite de la décoration dans les ordres nationaux de sept responsables de l'OFNAC par le Président de la République, le mardi 17 juillet 2018 au Palais de la République, un cocktail a été organisé en leur honneur, le jeudi 19 juillet 2018, à 11 heures au siège de l'institution. Les membres de l'Assemblée, le secrétaire Général et l'ensemble du personnel de l'OFNAC y ont pris part. Il s'agit de :

- Chevalier de l'Ordre national du Lion (décret 2018-679 du 26 mars 2018) :
- Madame Seynabou NDIAYE DIAKHATE, Présidente de l'OFNAC ;
 - Monsieur Pape NDIAYE, Adjudant Major de Gendarmerie, à la retraite, précédemment en service au sein du DEIAV.
- Chevalier de l'Ordre national du Mérite (décret 2018-680 du 26 mars 2018) :
- Maître Abdou KANE, Avocat, membre de l'OFNAC ;
 - El Hadji NIANG, Professeur à l'UCAD, membre de l'OFNAC ;
 - Monsieur Souleymane SAKHO, Lieutenant de Police, à la retraite, précédemment en service au sein du DEIAV ;
 - Monsieur Amadou NDOUR, Lieutenant de Police en service au DEIAV ;
 - Monsieur Bayo SY, Adjudant Major de Gendarmerie en service au DEIAV.

LES AGENTS DE L'OFNAC FORMES A LA GESTION AXÉE SUR LES RÉSULTATS

L'Office national de Lutte contre la fraude et la Corruption (OFNAC) a organisé une session de renforcement de capacités sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) à l'intention des membres de l'Assemblée et des agents de l'institution, du mardi 03 juillet au vendredi 06 juillet 2018, aux Résidences Mamoune sur la VDN. Cette session initiée en collaboration avec le Cabinet Praxtis Conseil, était animée par M. Babacar DIAKHATE, Consultant-Sénior et Expert en Management public et en GAR. L'objectif général de la formation était de renforcer les capacités des cadres et opérationnels de l'OFNAC afin qu'ils puissent disposer des aptitudes et connaissances, des outils pratiques, leur facilitant la planification, la gestion et le suivi de leurs plans de travail dans une approche de GAR.

La formation a permis d'atteindre les objectifs spécifiques suivants :

- comprendre les fondements de l'introduction de la GAR dans le secteur parapublic et public ;
- comprendre les concepts, les principes et les processus de la GAR ;
- développer une démarche logique d'analyse à priori des effets d'une intervention ;
- maîtriser les mécanismes et les outils propres à la GAR ;
- faire une planification axée sur les résultats ;
- connaître les outils utilisés pour faire le suivi et l'évaluation de la performance





Visite de Travail de la Cour des Comptes au siège de l'OFNAC le Mardi 22 mai 2018



Visite pédagogique à l'OFNAC des élèves auditeurs de justice du Centre de Formation Judiciaire (CFJ) le Mardi 24 juillet 2018



Visite d'échanges de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance de Côte d'Ivoire au siège de l'OFNAC du 28 mai au 1er juin 2018



Visite de Travail de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) au siège de l'OFNAC le Mardi 22 mai 2018



UNION EUROPEENNE

**CE BULLETIN EST EDITE
AVEC L'APPUI DE L'UNION EUROPÉENNE**

Non à la corruption pour :

soutenir l'éducation

améliorer la santé publique

protéger nos finances

réduire les accidents

sauvegarder nos ressources

le développement, la paix
et la sécurité

promouvoir la justice

un Sénégal émergent



Office National de Lutte Contre la Fraude et la Corruption
Cité Keur Gorgui lots 71-73 Mermoz - Pyrotechnie

☎ +221 33 889 98 38 ✉ ofnac@ofnac.sn

www.ofnac.sn